

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE AUTHON

SÉANCE DU 06 FÉVRIER 2020

Nombre de Conseillers en Exercice :	13
Présents :	07
Votants :	07

L'An Deux Mil Vingt, le jeudi 06 Février, à vingt heures trente minutes,
Le Conseil municipal de la commune de Authon, (Loir et Cher), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame OURY Dominique, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 30/01/2020

Présents : Mmes OURY Dominique, CINTRAT Marie-José, Ms. HENRY Roland, CINTRAT Jean-Luc, HOUSSEAU Sébastien, M. SOETAERT Jean-Marc, M. JOB David.

Absents excusés: M. PENNARUN Michel, Mme JULO Michelle

Absents : Mmes DECOOL Lydie, DENIAU France, GUNENBEIN Isabelle, TESSON Anthony.

M. Sébastien HOUSSEAU a été désigné secrétaire de séance.

Objet : CONVENTION DE FOURRIÈRE ANIMALE REFUGE DE NAVEIL

Madame le Maire rappelle aux membres présents les dispositions réglementaires relatives à la divagation des animaux, aux fourrières animales et la protection des animaux.

Elle expose que l'actuelle convention de fourrière animale a pris fin le 31 décembre 2019 et présente le projet de convention déposée par le Refuge de Val de Loir pour l'accueil des animaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

- Accepte la convention de fourrière animale- accueil des animaux du refuge du Val de Loir ;
 - Pour une durée de un an avec possibilité de reconduction expresse sans excéder trois ans ;
 - Avec rémunération sur la base de 0,90 € par habitant (715 habitants retenus pour 2020).
- Autorise Mme le Maire à signer ladite convention et suivre ce dossier

Objet : INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES D.I.A.

- 204- RENARD/PINSON
- 205- GASCHET/ SCI ZERA

En application de la décision du Conseil Municipal en date du 25 Mars 2004 d'instituer le Droit de Prémption Urbain sur les zones U et N.A du Plan d'Occupation des Sols, et donnant délégation au Maire pour l'exercice de ce droit ;

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu les Déclarations d'Intention d'Aliéner suivantes :

- de la SELARL NOTAIRES TOURAINE CHÂTEAU-RENAULT, Notaires Associés à Château-Renault (37), un nouveau dossier pour un bien non bâti à usage propre appartenant à Mme RENARD Stéphanie de 6a 99ca cadastrés section F423 et F577 situé « 2 rue des Sybilles »
- de la SELARL NOTAIRES TOURAINE CHÂTEAU-RENAULT, Notaires Associés à Château-Renault (37), un nouveau dossier pour un bien bâti à usage propre appartenant à M. Mme GASCHET Jean-Pierre de 27 a 70 ca cadastrés section ZS 59 et ZS 61 situé « la Sauvagère »
- et précise qu'elle a répondu que la Commune n'entendait pas exercer son droit de préemption urbain sur ces biens.

Objet : **ORGANISATION D'UN FEU D'ARTIFICE**
LE 11 JUILLET 2020

Madame le Maire propose au Conseil Municipal, lors de la Fête Nationale en Juillet, d'organiser comme les années précédentes un feu d'artifice qui serait tiré sur le terrain communal derrière le Cimetière le 11 Juillet 2020 au soir et présente un devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- RETIENT le devis établi par la Société PYRO CONCEPT à Nazelles-Négron (37) pour un montant de 2.210,00€ TTC (Deux Mille Deux Cent Dix Euros),
- AUTORISE Madame le Maire à signer le dit devis et,
- CHARGE Madame le Maire d'organiser ce feu d'artifice.

La dépense sera imputée à l'article 6232 " Fêtes et Cérémonies ".

Objet : **RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018 DE LA C.A.T.V.**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal, en application de l'article L.5211-39 du CGCT, de se prononcer sur le rapport annuel 2018 des activités de la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois (CATV).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- PREND ACTE de la communication du rapport annuel 2018 des activités de la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois
- CHARGE Madame le Maire d'aviser la CATV de cette décision.

Objet : **CONTRAT DE MAINTENANCE ANNUELLE**
ÉQUIPEMENT DE CUISINE

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition de contrat de maintenance annuelle des équipements de cuisine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** le contrat d'entretien d'équipement de cuisine type 1 de la SARL DAHURON- 41100 St OUEEN,
 - Pour un montant annuel de 334 € HT soit 400,80 € TTC.
 - Avec une durée de un an renouvelable
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ce contrat et à suivre le dossier.

Objet : **CONTRAT ANNUEL D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de contrat pour l'entretien des espaces verts au cours de l'exercice 2020 établi par la SARL LANDIER PAYSAGE- 41310 VILLECHAUVÉ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **CONFIE** le contrat des espaces verts au cours de l'exercice 2020 établi à la SARL LANDIER PAYSAGE- 41310 VILLECHAUVÉ.
 - Pour un montant annuel de 5.287,00 € HT soit 6.344,40 € TTC.
 - Modalités de règlement en 6 acomptes selon échéancier en annexe.
- **ACCEPTÉ** également le devis établi pour l'entretien d'une parcelle pour un montant de 257 € HT soit 308,40 TTC.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ce contrat et à suivre le dossier.

QUESTIONS DIVERSES

OD1- DEVIS POUR RELIURES

Vu le décret 2010-783 définissant les conditions de tenue des registres communaux,
Vu le format conseillé de 150 à 200 feuillets

Considérant que :

- Les délibérations de 2014 à 2015 = 241 feuilles
- Les délibérations de 2016 à 2017 = 276 feuilles
- Les arrêtés de 2014 à 2017 = 250 feuilles

Des devis ont été demandés pour réaliser ces 3 reliures:

- Mme SAILLARD (récemment installée à Montoire) 384 € (artisan local)
- L'atelier du patrimoine 342,99 €
- Fabrègue 414,00 €

Le conseil municipal décide de favoriser l'artisanat local en confiant les reliures de documents à l'atelier Béatrice SAILLARD à Montoire.

OD2- CADUCITÉ DUP.O.S – INFORMATIONS

Au 01/01/2020, le POS est devenu caduc; le Maire reste compétent pour délivrer les autorisations d'urbanisme mais après avis conforme du Préfet sur la base des Règles Nationales d'Urbanisme.

L'absence de POS fait également tomber le DPU.

OD3- PROJET SEMAINE SPORTIVE USEP 2020

Le conseil entérine la reconduction d'une semaine sportive organisée par l'USEP

- ✓ en juillet 2020 (date à définir).
- ✓ Pour un groupe.

OD4- ÉLECTIONS MUNICIPALES

Pour organiser la tenue des élections des 15 et 22 mars 2020,

- Un isoloir adapté PMR a été acquis pour 306 € TTC
- Un tableau des permanences au bureau de vote est mis à disposition des conseillers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
Fait à Authon, le 11 Février 2020 conformément aux débats

Madame Le Maire, Dominique OURY.

